



**OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT**

COMPTES

de la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1950

et

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 6 B (A/1931)**

(17 p.)

PARIS, 1951

NATIONS UNIES

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

COMPTES

de la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1950

et

RAPPORT DU COMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 6 B (A/1931)

Paris, 1951

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. Note du Secrétaire général	v
2. Lettre de transmission du Président du Comité des Commissaires aux comptes	vii
3. Etats financiers :	
Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1950	3
Etat des recettes et des dépenses pour la période comprise entre la création de l'Office (1 ^{er} mai 1950) et le 31 décembre 1950	4
Tableaux joints à l'état des recettes et des dépenses :	
A. Contributions reçues en espèces	6
B. Contributions reçues en nature	7
C-1. Contributions apportées directement par les Gouvernements du Proche-Orient	7
C-2. Contributions apportées par des institutions bénévoles sous forme de services rendus à l'UNRWAPRNE ou d'assistance et de services fournis directement aux réfugiés	8
4. Rapport du Comité des Commissaires aux comptes	13

Note du Secrétaire général

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, a été créé par la résolution 302 (IV) que l'Assemblée générale a adoptée le 8 décembre 1949. Dans le paragraphe 21 de cette résolution, l'Assemblée générale :

« Prie le Directeur de présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies un rapport annuel, comprenant une vérification des comptes, sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient... »¹

2. Le paragraphe 9 (c) de la résolution dispose que :

« Le Directeur établira d'accord avec le Secrétaire général et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires un règlement financier applicable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. »

3. Le règlement financier établi en application de cette directive comprend les dispositions suivantes relatives aux comptes annuels et à leur vérification :

« Article 30. — Le Directeur établira des états financiers aux dates suivantes :

« a) au 31 décembre 1950 pour la période écoulée depuis la date à laquelle l'Office aura été chargé de la gestion du Fonds ;

« b)

« Article 31. — Les comptes du Fonds seront vérifiés par le Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité pourra accepter, pour les dépenses effectuées et pour les stocks détenus par des gouvernements ou des organisations gouvernementales, les états qu'ils présenteront lorsque ces états auront été certifiés par des personnes compétentes agréées ou désignées à cette fin par le Directeur. Les rapports du Comité ainsi que les états financiers certifiés exacts seront présentés à la Commission consultative de l'Office, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires présentera à l'Assemblée générale les observations qu'il jugera bon de formuler à propos de ce rapport. »

4. On trouvera ci-joint les comptes arrêtés à la date du 31 décembre 1950 ainsi que le rapport rédigé à leur sujet par le Comité des Commissaires aux comptes. Ces comptes, ainsi que le rapport du Comité, sont communiqués au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour qu'il les examine et fasse rapport à l'Assemblée générale.

¹ On trouvera le rapport annuel du Directeur dans les *Documents officiels de l'Assemblée générale, Sixième session, Supplément n° 16 (A/1905)*.

Lettre de transmission

Genève, le 12 octobre 1951

Monsieur le Secrétaire général,

L'article VII du règlement financier applicable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient prévoit que le rapport du Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les états financiers certifiés exacts, seront soumis à la Commission consultative de l'Office, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale.

Le Comité des Commissaires aux comptes a fait procéder à l'examen des comptes et des états financiers qui lui ont été soumis pour vérification. La période considérée va de la création de l'Office au 31 décembre 1950.

J'ai l'honneur de vous communiquer au nom du Comité les états financiers certifiés exacts ainsi que le rapport établi à leur sujet par le Comité.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Pour le Comité des Commissaires aux comptes

(signé) Watson SELLAR

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DES NATIONS UNIES.

ETATS FINANCIERS

Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1950

ACTIF	Dollars des Etats-Unis	PASSIF	Dollars des Etats-Unis
Espèces en caisse et en banque	9 968 482	Sommes à payer	2 573 704
Sommes à percevoir y compris les avances de fonds	140 083	Réserve pour cessation éventuelle des activités	350 000
Frais payés d'avance	6 612	Emprunt contracté auprès de l'Organisation internationale pour les réfugiés	2 800 000
Coût de produits alimentaires payés d'avance	39 251	Excédent des recettes sur les dépenses d'après l'état des recettes et des dépenses	6 689 199
Stocks de fournitures destinées aux secours et aux chantiers et entreposées dans les magasins de l'Office (prix coûtant ou, dans le cas de fournitures reçues à titre de contribution, valeur estimée)	2 258 475		
TOTAL :	<u>12 412 903</u>		
		TOTAL :	<u>12 412 903</u>

Certifié exact

(signé) H. C. BROWN
Chef comptable

Approuvé

(signé) James KEEN
Directeur par intérim

A. G. B. SUTHERLAND
*Chef par intérim
du service financier*

Nous certifions avoir vérifié les comptes établis par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient portant sur les transactions de l'Office créé en vertu de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale en date du 8 décembre 1949, pour la période comprise entre le 1^{er} mai 1950 et le 31 décembre 1950. Nous avons obtenu tous les renseignements et toutes les explications que nous avons demandés. A la suite de notre vérification nous certifions, sous réserve des remarques figurant dans notre rapport en date du 10 octobre 1951, qu'à notre avis l'état de l'actif et du passif ci-dessus et l'état des recettes et des dépenses relatif à la même période ont été correctement établis de façon à représenter de manière exacte les opérations et la situation de l'Office.

(signé) Watson SELLAR, Canada

J. M. BLANCO NUNEZ, Colombie

Otto F. REMKE, Danemark

**Etat des recettes et des dépenses pour la période comprise entre la création de l'Office (1^{er} mai 1950)
et le 31 décembre 1950**

RECETTES

	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
Contributions reçues en espèces (Tableau A)	24 363 070
Contributions reçues en nature (Tableau B)	288 047
Contributions apportées directement par des gouvernements du Proche-Orient (Tableau C-1)	2 830 000
Contributions apportées directement par des organisations bénévoles du Proche-Orient (Tableau C-2)	871 900
Recettes diverses	203 328
TOTAL :	28 556 345

A déduire :

Déficit résultant des activités de l'UNRPR	2 644 081
a) Excédent des dépenses sur les recettes	2 828
b) Perte nette résultant de la réalisation des éléments d'actif repris par l'Office et de la liquidation des éléments du passif	2 646 909
	25 909 436

DÉPENSES

Administration :

Rémunération du personnel	513 437
Frais de voyage	22 649
Communications	13 165
Transports	13 848
Papeterie, travaux d'imprimerie et frais de bureau.	27 112
Dépenses diverses	9 285
	599 496

Secours :

Rémunération du personnel	1 690 222
Frais de voyage	25 418
Communications	13 759
Papeterie, travaux d'imprimerie et frais de bureau.	41 948
Frais de transport (y compris les frais d'utilisation et d'entretien du matériel de transport aérien et automobile)	188 504
Etablissement et entretien des camps	152 371
Frais portuaires, d'entreposage et de fret afférents aux fournitures de secours	455 021

Fournitures distribuées à titre de secours :

Denrées alimentaires	8 407 452
Abris et couvertures	267 602
Combustible (à l'exclusion du carburant pour les transports)	124 601
Savon et divers	161 223
Fournitures médicales et sanitaires..	223 426
	9 184 304

Frais médicaux à l'exception des fournitures et des traitements et salaires, mais y compris les subventions	238 146
Dépenses pour l'éducation, à l'exception des traitements et salaires	200 783
Service social, à l'exception des traitements et salaires, mais y compris les distributions de lait.	94 135

A reporter : 12 284 611 599 496 25 909 436

		<i>Dollars des Etats-Unis</i>
<i>Reports :</i>	12 284 611	599 496
Immatriculation des réfugiés	45 297	25 909 435
Dépenses diverses	12 379	
		<u>12 342 287</u>
<i>Chantiers :</i>		
Services administratifs	25 536	
Traitements et salaires	825 985	
Matériaux	623 686	
Outilage et fournitures consomptibles destinés aux chantiers et aux travaux	40 887	
Frais de transport afférents aux travaux, aux matériaux, à l'outillage et aux fournitures	11 180	
Dépenses afférentes à l'utilisation et à la location de voitures, de camions, etc.	79 262	
Etablissement et entretien des camps	9 349	
Services contractuels	8 145	
		<u>1 624 030</u>
<i>Dépenses effectuées par des Gouvernements du Proche-Orient sous forme d'assistance et de services fournis directement (Tableau C-1)</i>		2 830 000
<i>Dépenses effectuées par des organisations bénévoles sous forme d'assistance et de services fournis directement (Tableau C-2)</i>		871 900
<i>Réserve pour cessation éventuelle des activités</i>		350 000
<i>Biens d'équipement :</i>		
Reprise de l'UNRPR selon évaluation de l'UNRPR.		
Matériel de transport automobile. 359 777		
Matériel d'exploitation 51 327		
Matériel de bureau 54 589		
Matériel médical 41 453		
		<u>507 146</u>
Acheté par l'UNRWAPRNE :		
Matériel de transport automobile. 39 260		
Matériel d'exploitation 11 457		
Matériel de bureau 20 615		
Matériel destiné aux chantiers .. 24 046		
		<u>95 378</u>
		<u>602 524</u>
TOTAL DES DÉPENSES :		19 220 237
<i>Excédent des recettes sur les dépenses :</i>		<u>6 689 199</u>

Certifié exact

Approuvé

(signé) H. C. BROWN

(signé) James KEEN

Chef comptable

Directeur par intérim

(signé) A. G. B. SUTHERLAND

Chef par intérim du service financier

TABLEAU A

Contributions reçues en espèces au cours de la période comprise entre la création de l'Office (1^{er} mai 1950) et le 31 décembre 1950

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur comptabilisée en dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
<i>Membres de l'Organisation des Nations Unies :</i>			
Etats-Unis d'Amérique	19 200 000 dollars des Etats-Unis	19 200 000	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 500 000 livres sterling	4 200 000	
France	300 000 000 de francs français	857.143	
Israël	17 850 livres israéliennes	50 000	
République Dominicaine	5 000 dollars des Etats-Unis	5 000	
Grand-Duché de Luxembourg	2 000 dollars des Etats-Unis	2 000	
		—————	24 314 143
<i>Autres donateurs :</i>			
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ..	5 000 dollars canadiens		
	40 000 dollars des Etats-Unis		
	12 245 livres libanaises	47 804	
Donateurs divers (contributions de moins de 1.000 dollars chacune)	devises diverses	1 123	
		—————	48 927
		TOTAL	24 363 070

NOTE : La conversion des différentes devises en dollars des Etats-Unis a toujours été effectuée au taux officiel en vigueur à la date de la réception de la contribution.

TABLEAU B

Contributions reçues en nature au cours de la période comprise entre la création de l'Office (1^{er} mai 1950) et le 31 décembre 1950

<i>Donateurs</i>	<i>Contributions</i>	<i>Valeur comptabilisée en dollars des Etats-Unis</i>	<i>Dollars des Etats-Unis</i>
<i>Membres de l'Organisation des Nations Unies :</i>			
Canada	Conerves de poisson	39 840	
Arabie saoudite	Produits pétroliers	37 650	
Norvège	Sardines et harengs saurs	34 872	
Israël	Pétrole	6 243	
			118 605
<i>Autres donateurs :</i>			
Organisation internationale pour les réfugiés	Fournitures médicales, matériel de transport automobile, outils et matériaux divers pour les chantiers, tentes, vêtements, etc.	77 335	
Conseil suprême de secours pour les réfugiés de Palestine (Le Caire)	Couvertures, vêtements, chaussures et denrées alimentaires	45 679	
American Middle East Relief Inc. New-York	Fournitures médicales	26 911	
Union missionnaire du Moyen-Orient (Beyrouth)	Denrées alimentaires et vêtements	9 570	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ..	Fournitures scolaires	5 328	
Croix-rouge norvégienne	Pastilles multivitaminées	1 540	
Donateurs divers (contributions d'une valeur de moins de 1.000 dollars E.U. chacune)	Savon, vêtements, chaussures, etc.	3 079	
			169 442
		TOTAL	288 047

NOTE : Les contributions ont été comptabilisées soit à la valeur qui leur a été attribuée par les donateurs, soit à la valeur jugée appropriée par l'Office.

TABLEAU C-1

Contributions apportées directement par des Gouvernements du Proche-Orient au cours de la période comprise entre la création de l'Office (1^{er} mai 1950) et le 31 décembre 1950

<i>Donateurs</i>	<i>Valeur comptabilisée en dollars des Etats-Unis</i>		
	<i>Assistance aux réfugiés</i>	<i>Services fournis à l'UNRWAPRNE</i>	<i>Total</i>
Egypte	1 074 900	254 400	1 329 300
Syrie	219 000	111 600	330 600
Liban	160 500	225 800	386 300
Jordanie	81 000	113 700	194 700
Irak	560 000	—	560 000
Israël	—	29 100	29 100
TOTAL	2 095 400	734 600	2 830 000

NOTE : Les contributions ont été comptabilisées soit à la valeur qui leur a été attribuée par les donateurs, soit à la valeur jugée appropriée par l'Office.

TABLEAU C-2

Contributions apportées par des institutions bénévoles sous forme de services rendus à l'UNRWA/PRNE ou d'assistance et de services fournis directement aux réfugiés au cours de la période comprise entre la création de l'Office (1^{er} mai 1950) et le 31 décembre 1950

	<i>Valeur comptabilisée en dollars des Etats-Unis</i>	<i>Services rendus à l'UNRWA/PRNE</i>	<i>Assistance aux réfugiés</i>	<i>Total</i>
<i>Liban</i>				
Mission pontificale			471 460	
Near East Relief Society	3 350			
Gouvernement français (utilisation d'un entrepôt)	890			
Services des écoles chrétiennes des congrégations	330			
Mission syro-libanaise			2 050	
Sœurs lazariques			425	
Waqf de la communauté grecque orthodoxe			1 420	
Save the Children Fund			9 500	
Croix-Rouge libanaise	150			
Sœurs de Saint-Joseph	25			
Saïd Pacha Shatila			185	
Middle East Relief Association	1 165			
Bohasaly & Bajour			520	
Hurani	30			
	<u>5 940</u>		<u>485 560</u>	491 500
<i>Syrie</i>				
Denrées alimentaires, vêtements, couvertures et combustibles, sans indication de provenance			<u>26 200</u>	26 200
<i>Egypte (y compris Gaza)</i>				
Municipalité de Gaza et Khan Yunis	11 450			
Société des Eglises missionnaires	1 300			
Women's Club, Le Caire	30			
Helwan Portland Cement Co.	310			
Maria Halonen	75			
Fabrique Bodourian	435			
	<u>13 600</u>		<u>—</u>	13 600
<i>Jordanie</i>				
Fédération Mondiale luthérienne			150 000	
Evêque de l'Eglise anglicane à Jérusalem	7 100		32 345	
Hôpital ophtalmologique St. John's, Jérusalem			12 540	
Union chrétienne de jeunes gens, Jérusalem			4 480	
Maison de protection de la jeune fille, Jérusalem			3 136	
Dar Al-Awlad, Jérusalem			5 020	
Dar Al-Tifl, Jérusalem			9 180	
Missions presbytériennes unifiées (Dr. T. A. Lambic, Bethléem)			6 120	
Sœurs de Nazareth (Mission catholique grecque)			3 740	
Société des Eglises missionnaires	8 170		5 120	
Conseil épiscopal évangélique	5 850		22 950	
Comité de secours du patriarcat arménien			10 248	
Patriarcat orthodoxe grec de Jérusalem	112			
	<i>A reporter :</i>	21 232	264 879	531 300

<i>Reports :</i>	21 232	264 879	531 300
Comité d'union catholique d'Amman		4 547	
Comité central Mennonite		123	
Société du Croissant Rouge d'Amman	7 616	20 662	
Institutions Waqf musulmanes privées	268	2 508	
Cantine du Waqf musulman (Hebron)		6 737	
Couvent orthodoxe russe (Hebron)		672	
Maternité de la Ligue des femmes arabes, Naplouse ..		1 288	
Hôpital pédiatrique de la Ligue des femmes arabes, Naplouse		3 427	
Hôpital Jihad, Tulkarem		4 760	
Maternité et clinique pédiatrique de la Ligue des femmes arabes, Jérusalem		1 411	
Dispensaire de la Trappe de Latrun		470	
	<u>29 116</u>	<u>311 484</u>	<u>340 600</u>
			<u>871 900</u>

NOTE : Les contributions ont été comptabilisées soit à la valeur qui leur a été attribuée par les donateurs,
soit à la valeur jugée appropriée par l'Office.

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWAPRNE) a été créé par la résolution 302 (IV) que l'Assemblée générale a adoptée le 8 décembre 1949. Cet Office a été chargé de continuer à gérer le Fonds destiné aux réfugiés de Palestine et d'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, les programmes de secours et de travaux recommandés par la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient.

2. Le règlement financier de l'Office établi en vertu de l'alinéa c) du paragraphe 9 de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale, dispose que les comptes du Fonds seront vérifiés par le Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies et que le rapport de ce Comité, ainsi que les états financiers certifiés exacts, seront soumis à la Commission consultative de l'Office, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à l'Assemblée générale. Conformément à ces dispositions, les comptes de l'Office ont été vérifiés pour la période allant de la création de cet organisme (1^{er} mai 1950) au 31 décembre 1950.

3. La vérification des comptes a été effectuée confor-

mément au règlement financier que l'Assemblée générale a approuvé dans sa résolution 456 (V) du 16 novembre 1950.

4. La résolution 302 (IV) stipulait que les avoirs et les obligations de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (UNRPR) seraient transférés à l'Office de secours et de travaux pour les réfugiés de Palestine (UNRWAPRNE) ; ce transfert a été effectué le 1^{er} mai 1950. A cette date, les obligations de l'UNRPR dépassaient de 2.644.081 dollars la valeur comptable de ses avoirs ; il a donc fallu considérer cette somme (sous réserve de quelques ajustements, cf. paragraphe 11 ci-après) comme une créance privilégiée à régler par prélevement sur les contributions reçues par l'UNRWAPRNE.

5. Le Directeur a soumis pour vérification les états financiers suivants :

Etat de l'actif et du passif arrêté au 31 décembre 1950 ;

Etat des recettes et des dépenses pour la période allant du 1^{er} mai 1950 au 31 décembre 1950.

Ces états sont complétés par plusieurs tableaux.

Etat de l'actif et du passif

6. Au 31 décembre 1950, l'actif de l'Office s'élevait à 12.412.903 dollars. Le passif (y compris une réserve de 350.000 dollars en prévision des frais à régler si les activités de l'Office prenaient fin) s'élevait à 5.723.704 dollars, ce qui laissait un solde disponible de 6.689.199 dollars.

7. Le Comité formule les observations suivantes au sujet de la somme de 2.258.475 dollars qui représente, dans l'état financier, la valeur des stocks des fournitures à utiliser pour les secours ou destinées aux chantiers qui se trouvaient dans les entrepôts de l'Office :

a) Il n'a pas été fait d'inventaire proprement dit au 31 décembre 1950, ni à aucun autre moment précis pendant la période sur laquelle porte le présent rapport ; certaines vérifications par sondage ont cependant été effectuées. Toutefois, le Comité a appris qu'il avait été procédé à un inventaire complet le 30 juin 1951.

b) On a fait figurer dans les stocks des approvisionnements qui avaient été commandés au titre des engagements de dépenses pour l'exercice 1950, mais qui n'ont été ni reçus ni même expédiés à la date du 31 décembre 1950. Par contre, certains approvisionnements en magasin le 31 décembre 1950 ne sont pas compris dans les stocks ; cette omission est vraisemblablement due au fait que le prix de ces approvision-

nements doit être imputé sur les ouvertures de crédits de 1951.

c) Il semble qu'aucune règle uniforme n'ait été appliquée pour déterminer le moment à partir duquel les approvisionnements, considérés comme distribués, n'ont pas figuré dans l'inventaire au 31 décembre 1950. Il semble que ce soit arbitrairement que des approvisionnements se trouvant dans les entrepôts régionaux ou locaux de l'Office ou dans les chantiers ont, dans certains cas, figuré sur l'inventaire et dans d'autres cas n'y ont pas figuré.

L'Office a déclaré que, pour éviter toute divergence à l'avenir, il considérera comme fournitures en compte toutes celles qui se trouvent dans ses entrepôts jusqu'à l'échelon local. Les approvisionnements seront considérés comme distribués à partir du moment où ils auront été remis aux chantiers ou aux centres de répartition.

8. La vérification des comptes n'a fait apparaître aucune perte d'espèces. En l'absence d'inventaire proprement dit (voir ci-dessus), il n'a pas été possible d'établir si des pertes importantes de stocks ou d'autres avoirs s'étaient produites. Le Comité a cependant constaté que les instructions du Directeur exigent que toutes pertes soient signalées au Service de contrôle de l'Office et qu'une perte importante n'a été signifiée au Service de contrôle pour la période en question.

Etat des recettes et des dépenses

9. Pendant la période considérée, les contributions reçues en espèces se sont élevées à 24.363.070 dollars et les contributions reçues en nature ont été estimées à 288.047 dollars. Les recettes diverses ayant été de 203.328 dollars, le total des recettes s'établit à 24.854.445 dollars. De cette somme, il a fallu déduire 2.646.909 dollars qui ont été versés ou mis en réserve pour combler le déficit laissé par l'UNRPR. L'UNRWAPRNE a donc disposé, pour ses propres engagements de dépenses, d'une somme de 22.207.536 dollars. En outre, des contributions fournies directement sous la forme d'assistance aux réfugiés ou de services rendus à l'Office se sont élevées à 2.830.000 dollars ; des organisations bénévoles ont fourni des contributions de même ordre pour un montant de 871.900 dollars.

En ce qui concerne les contributions en nature (tableau B) et les contributions fournies directement (tableaux C-1, C-2), les estimations de l'Office se fondent sur la valeur indiquée par les donateurs ou sur une évaluation jugée appropriée.

10. L'état final de l'actif et du passif de l'UNRPR, arrêté au 30 avril 1950, accusait un solde débiteur de 2.644.081 dollars. Cependant, à la date du 31 décembre 1950, l'UNRWAPRNE avait engagé des dépenses supplémentaires d'un montant de 2.828 dollars pour réaliser les avoirs et liquider les obligations que lui avaient transférées son prédécesseur ; le montant de 2.646.909 dollars mentionné au paragraphe 9 représente la somme de ces deux nombres.

11. Le montant du déficit résultant des activités de l'UNRPR, qui figure dans l'état financier comme somme à déduire des recettes, est un montant final, exception faite de quelques comptes en suspens. Cette situation résulte du fait que certaines des dernières opérations de l'UNRPR n'ont pu être comptabilisées que d'après des chiffres estimatifs, étant donné que les agents chargés de la distribution n'avaient pas encore fait parvenir les états définitifs. Depuis, les vérificateurs des comptes des organisations bénévoles, qui ont fait fonction d'agents de l'UNRPR, ont adressé des rapports satisfaisants.

12. Les dépenses engagées pendant la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1950 se sont élevées à 15.518.337 dollars ; elles se répartissent comme suit :

	<i>Dollars</i>
Secours	12 342 287
Chantiers	1 624 030
Administration	599 496
Equipement	602 524
Réserve pour cessation éventuelle des activités	350 000
	<hr/>
	15 518 337

Comme on l'a indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, les crédits disponibles s'élevaient à :

	<i>Dollars</i>
A déduire : Dépenses engagées ..	22 207 536

Excédent des recettes sur les dé- penses	6 689 199
---	-----------

La réserve pour frais à régler si les activités de l'Office prenaient fin a été constituée pour faire face aux engagements non soldés en cas de cessation soudaine des activités de l'Office. L'UNRPR avait adopté une disposition analogue.

Ce fonds de réserve vient d'être porté à 450.000 dollars.

13. *Secours.* Pendant la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1950, les secours ont coûté 12.342.287 dollars. L'Office a calculé le montant des distributions en fonction du nombre des réfugiés dans les diverses régions. Le décompte est le suivant :

<i>Région</i>	<i>Montant en dollars</i>
Liban	1 631 140
Syrie	1 173 276
Jordanie	6 324 240
Gaza	2 857 355
Israël	356 276
	<hr/>
	12 342 287

La valeur des fournitures distribuées entre pour 9.184.304 dollars dans le montant des secours ; cette valeur a été déterminée comme suit :

	<i>Dollars</i>
Stocks de fournitures destinées aux secours et transférées par l'UNRPR au 1 ^{er} mai 1950 ..	1 069 237
A ajouter : Dépenses engagées pendant la période	10 373 542
	<hr/>
	11 442 779
A déduire : Stocks au 31 décem- bre 1950 des fournitures desti- nées aux secours	2 258 475
	<hr/>
	9 184 304

14. Chantiers

Le tableau suivant récapitule les dépenses engagées pour les chantiers dans chacune des régions pendant la période allant du 1^{er} mai au 31 décembre 1950 :

	<i>Dollars</i>
Liban	210 949
Syrie	260 206
Jordanie	867 103
Israël	740
Gaza	249 219
	<hr/>
A reporter :	1 588 217

Report : 1 588 217

Dépenses engagées par le siège de l'Office	35 813
	1 624 030

15. Les constatations faites dans plusieurs cas au sujet de la comptabilité des stocks (voir le paragraphe 7 b) s'appliquent également à certains services prévus au budget de 1950, dont le coût a été porté en dépense dans l'état des recettes et des dépenses, bien que ces services n'aient été ni rendus ni payés au 31 décembre 1950. Cette pratique qui n'est pas compatible avec le règlement financier a été abandonnée depuis.

16. La valeur après amortissement, telle qu'elle s'établit au 30 avril 1950 (507.146 dollars) des biens d'équipement repris à l'UNRPR ainsi que le coût de nouveaux achats faits par l'Office (95.378 dollars) ont été comptabilisés intégralement dans l'état des recettes et des dépenses. Cependant, en ce qui concerne les fournitures consomptibles destinées aux secours ou aux chantiers, seule la valeur des fournitures distri-

buées a été portée en dépense, le reste des stocks en compte figurant à l'actif dans l'état de l'actif et du passif.

Le Comité recommande que, conformément à la pratique suivie par l'Organisation des Nations Unies, un état indiquant la valeur estimative des biens d'équipement après amortissement, soit dorénavant joint aux comptes.

Pour des raisons d'économie, le Comité s'est prévalu de la possibilité que lui laissait l'article 12.5 du règlement financier des Nations Unies pour prier le vérificateur général des comptes de la Grande-Bretagne de faire vérifier par son bureau du Caire la comptabilité de l'UNRWAPRNE tenue à Beyrouth. Le Comité tient à exprimer ici sa gratitude pour cette coopération, ainsi qu'à remercier les fonctionnaires de l'Office pour la collaboration et l'assistance qu'ils lui ont apportées au cours de la vérification des comptes.

(signé) Watson SELLAR, Canada

J. M. Blanco NUÑEZ, Colombie

Otto F. REMKE, Danemark

Le 10 octobre 1951